

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 16 FEVRIER 2011**

Le mercredi 16 février 2011, à vingt et une heures, le Conseil municipal de CREPY-EN-VALOIS s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud FOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait l'appel.

Etaient présents :

Arnaud FOUBERT, Bruno FORTIER, Réjane ESTIER, Jean-Luc SALMON, Sophie CLAUS, Michel ETIENNE, Dominique FAIVRE, Françoise MICHOT, Josy TORLET, Francis LEFEVRE, Gérard BELLEMERE, Mireille MONTREUIL, Françoise LUZZI, Anne LLAGONNE, Arnaud GIRAUDON, Tonia VIVIEN, Yannick BREAVOINE, Gautier JEANNOT, Florence HARMANT, Jean-Yves HELARY, Jérôme FURET, Pierre-Marie JUMEAUCOURT, Jacques ZAJDA, Anke MEUNIER, Ludwig FOSSE, Françoise DE CAEZEMAER, Nicole GROGNET.

Absents ayant donné pouvoir :

Saïd IBNEDAHBY à Arnaud FOUBERT, Christine HOFFMANN à Jérôme FURET, Claire-Marie LA SADE à Florence HARMANT.

Absents excusés :

Francine BARDOULA, Gabriel MELAIMI, Sylvain DUBOIS

Est désigné(e) secrétaire de séance : Anke MEUNIER

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des délibérations du 1^{er} décembre 2010

AFFAIRES FINANCIERES

- Débat d'orientations budgétaires

AFFAIRES RELATIVES A L'URBANISME

- Constitution de servitude sur le réseau d'assainissement
- Déclassement de terrain – Enquête publique
- Echange de voiries avec le Conseil Général

AFFAIRES RELATIVES AU SPORT ET A LA JEUNESSE

- Demande de subvention pour la création d'un équipement sportif de proximité - Quartier Ramon
- Demande de subvention pour la création d'un équipement sportif de proximité - Quartier Cocteau

AFFAIRES TECHNIQUES

- Convention avec le syndicat des Meuniers pour l'entretien de la voirie

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

QUESTIONS DIVERSES

DELIBERATION N°2011-001 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le débat d'orientations budgétaires est la première étape dans le cycle budgétaire annuel d'une collectivité locale.

Sa tenue est obligatoire dans les communes de plus de 3.500 habitants. Elle a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et n'est suivie d'aucun vote.

Le débat d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel. Sa teneur doit cependant faire l'objet d'une délibération qui prend acte de sa tenue afin que le représentant de l'État, chargé du contrôle des actes des collectivités locales, puisse s'assurer du respect de la loi.

Il apporte un éclairage d'ensemble sur l'environnement dans lequel le budget communal s'inscrit et sur les grandes masses financières de celui-ci (ressources fiscales, dotations de l'état, dette, fonctionnement, politique d'investissement).

Il permet ainsi au Conseil municipal :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Les étapes suivantes seront faites en commissions, qui auront pour rôle d'affiner les propositions et de les hiérarchiser. Sur ces bases, un projet de budget sera établi par les services municipaux.

En parallèle, le compte administratif sera rapproché des Comptes du receveur, afin de valider les résultats.

Le 30 mars, le Conseil municipal sera appelé à approuver le compte administratif 2010 et à adopter le budget 2011.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE

En France, la croissance du produit intérieur brut (PIB) s'est établit à +0,5 % au 2^{ème} trimestre 2010. Sur l'année, la croissance atteindrait +1,5 % après -2,6 % en 2009.

Pour 2011, la croissance est prévue à +1,6 %, avec des prévisions oscillant autour de cette moyenne dans une fourchette assez large de +1,0 % à +2,5 %.

Plusieurs facteurs pourraient contraindre la croissance l'an prochain : les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques, tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative.

Les prix à la consommation connaissent une progression de 1,6 % en 2010, après +0,1 %. Une reprise à la hausse des cours mondiaux des matières premières est attendue. En 2011, le la hausse des prix à la consommation s'établirait à +1,5 % selon le consensus des économistes.

En 2011, la croissance de la consommation des ménages français resterait encore mesurée (+1,3 %).

L'investissement productif devrait repartir en 2011 (+2,8 %), en lien avec la reprise économique et l'amélioration de la situation financière des entreprises.

(Source : le DOB 2011, Dexia)

II - LE CONTEXTE DEMOGRAPHIQUE LOCAL

Durant le précédent mandat de 2001 à 2008 la seule vision statistique de la population et son lien avec le nombre de logements était issue des recensements de 1990 et 1999 :

	1990	1999
Population Totale	13 320	14 704
Nombre de logements	4 954	5 720

Le schéma directeur du Pays de Valois de 1997 demandait à la ville de Crépy-en-Valois de freiner la croissance et de ne pas dépasser un taux de croissance annuel de 1,5%. Taux difficile à suivre et à appliquer sans autre instrument de mesure.

Le POS révisé en 1998 avait donc pour objectif de contenir la population, et donc de limiter le nombre de constructions.

L'étude du PLU en 2007 a fixé d'autres objectifs plus ambitieux pour notre ville. Mais le seul chiffre connu de population était toujours de 14.704 habitants.

Dans le cadre de la réforme du recensement, l'INSEE publie maintenant des chiffres annuels, qui sont cependant les chiffres de la population pour l'année N-2.

Ainsi, est appliqué :

- au 1^{er} janvier 2009, le chiffre estimé de la population en 2006 : 14.582 habitants
- au 1^{er} janvier 2010, le chiffre estimé de la population en 2007 : 14.461 habitants
- au 1^{er} janvier 2011, le chiffre estimé de la population en 2008 : 14.091 habitants
-

Tous ces chiffres sont donc des calculs antérieurs à notre nouveau PLU, voté fin 2007.

Ils ne font que confirmer la bonne application des consignes du précédent schéma directeur du Pays de Valois, c'est-à-dire un coup de frein vis-à-vis de la poussée de la région parisienne.

Ainsi, les outils de mesure à notre disposition ne sont que des rétroviseurs permettant d'observer le passé. La Ville a sciemment appliqué une politique très restrictive de construction.

	2006	2007	2008
Population Totale	14 582	14 461	14 091
Nombre de logements	6 018	6 009	6 036

Sur cette période, de nouveaux logements ont continué à se construire sur notre territoire, mais pas assez car la décohabitation s'est fortement accélérée.

A titre d'illustration, le nombre moyen d'habitants par logement a évolué de la façon suivante :

- 1990 : 2,67 personnes par logement,
- 1999 : 2,63 personnes par logement, très légère baisse
- 2006 : 2,37 personnes par logement, baisse plus marquée
- 2007 : 2,34 personnes par logement, tendance confirmée
- 2008 : 2,23 personnes par logement, rupture très nette, la baisse du coefficient fait perdre en une seule année plus de 650 habitants si aucun logement nouveau n'est comptabilisé.

Ainsi en 2008, il fallait construire 292 logements pour conserver la même population INSEE ; alors qu'entre 1990 et 1999 seule la construction de 85 logements suffisait pour arriver au même résultat.

Au moment de l'élaboration du PLU, le dernier chiffre connu était de 2,63 personnes par logement. Même si nous avons anticipé une baisse, nous n'avons pas pris en compte une chute aussi forte.

Les résultats observés sont aussi importants dans les autres villes du Sud de l'Oise comparables, comme Méru, Pont Sainte Maxence et Noyon.

La relance des constructions souhaitée par le PLU ne verra ses premiers effets réels que deux années pleines après son vote (temps de dépôt de permis et de construction), c'est-à-dire en janvier 2010. Les chiffres de population de janvier 2010 ne seront communiqués par l'INSEE au mieux que fin 2012, entraînant ainsi un décalage d'au moins deux ans entre la réalité et les chiffres officiels.

Outre la très grande difficulté à conduire les projets et dimensionner les services à la population dans ces conditions, ce retardement à comptabiliser les habitants n'est pas sans conséquence sur les recettes du budget de la Ville, le calcul des dotations de l'Etat prenant en compte les chiffres de la population.

III - LES CONCOURS FINANCIERS DE L'ETAT

La loi de finances 2011 prévoit une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives pour 2011 fixée à +2 %. Les concours financiers de l'Etat dans leur ensemble sont gelés, pendant 3 ans.

A l'intérieur de l'enveloppe normée, les variables d'ajustement habituelles sont en diminution de - 7,43 %, soit - 105 millions. Il s'agit de diverses dotations de compensation, notamment de l'ex-TP.

La dotation globale de fonctionnement pour l'ensemble des collectivités territoriales évolue de +0,49%. Mais de nombreuses nouvelles dispositions viennent modifier profondément les modalités d'évolution des différentes parts, tant pour les communes que pour les EPCI.

Ainsi, pour les communes, les dotations de base (habitants et superficie) sont gelées à leur niveau 2010, dont la dotation globale de fonctionnement.

La dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la TP est gelée à son niveau 2010.

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) augmente de +6,24 % pour les 250 premières communes de plus de 9.999 habitants.

Concernant la future péréquation horizontale, le Gouvernement déposera au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2011, un rapport précisant les modalités de répartition du Fonds national de péréquation des recettes qui devrait être alimenté à terme par un prélèvement de 1 milliard d'euros, correspondant à 2 % de l'ensemble des recettes fiscales des communes et des EPCI.

La dotation globale d'équipement (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) fusionnent dans la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), qui bénéficierait à un nombre à peu près équivalent de communes et d'EPCI, en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

(Source : www.amf.asso.fr : les principales dispositions de la loi de finances pour 2011)

IV - LES FINANCES DE LA COMMUNE

La Ville a continué d'augmenter son niveau de prestation et d'actions en 2010 : au travers des animations proposées à la population, et notamment la nouvelle formule de Crépy-plage encore plus riche sur 5 semaines d'été, de l'offre en direction de l'enfance et la petite enfance : ouverture d'un nouveau restaurant scolaire à l'école Péguy, élargissement des lieux et horaires d'accueil de la halte-garderie, ouverture de deux nouveaux lieux d'accueil périscolaire au sein des écoles Ramon et Vassal, mais aussi des démarches structurantes telles que l'AEU, l'accessibilité de la voirie et des bâtiments, l'énergie...

Les dépenses de fonctionnement courantes, en 2010, restent cependant contenues en raison des efforts de gestion entrepris depuis 2008.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2010 est de +1,5 M €, contre 1,27 M € en 2009. Il était de 775 K € en 2007.

Concernant l'investissement, un effort particulier a été fait en 2010 par la Ville avec l'acquisition des terrains de l'ancienne cour de marchandises de la gare, destinés à accueillir le cinéma et des projets immobiliers à caractère social et réservés aux jeunes primo-accédants à la propriété.

Effort qui sera limité dans le temps par la revente des terrains et le remboursement de l'emprunt contracté spécifiquement pour cette opération, sous 2 à 3 ans

Concernant le budget assainissement, les opérations d'investissement prévues pour le boulevard V.Hugo ont été lancées en fin d'année 2010. Elles s'achèveront en 2011, et préfigurent la requalification complète de cette artère, accès au futur cinéma.

Le budget eau en 2010 a connu une accélération du programme de remplacement des branchements en plomb, dans le but de satisfaire à l'échéance 2013 fixée par la loi aux collectivités locales.

La demande rétroactive de l'Agence de l'Eau relative à la redevance de pollution domestique, d'un montant de 642.691, n'a pour l'instant donné lieu à aucune injonction de paiement, la Ville restant déterminée à contester la recevabilité de cette demande, et les montants réclamés.

Cependant, l'Agence proposant un échancier de paiement sur 4 ans, une somme du quart de la demande devra être inscrite au budget 2011.

Le budget de la Zone industrielle est marqué en 2010 par la deuxième année de crise économique mondiale, et continue de supporter un stock de terrains important, dont l'effet induit reste un déficit lié en partie au remboursement de l'emprunt.

1 - Les ressources fiscales et autres produits

a/ Les impôts sur les ménages

La réforme de la Taxe d'habitation qui prévoit une redistribution de la part départementale devrait avoir un impact positif pour Crépy-en-Valois en 2011.

Rappel des taux d'imposition communaux

	TH	TF	TFNB
Crépy-en-Valois	12,10	27,76	72,91

En 2010 pour les ménages, alors que les taux de fiscalité ont été maintenus à leur niveau de 2009, les produits fiscaux ont augmenté de 5,62% pour la taxe d'habitation, et de 2,68% pour la taxe foncière, du fait de l'évolution légale des bases de 1,2% et de l'augmentation des foyers fiscaux, montrant ainsi la croissance du nombre de ménages en 2009.

Evolution du produit des impôts sur les ménages (hors rôles supplémentaires)

Les taxes sont exprimées en K€ (milliers d'euros)

Année	TH	Evolution/a n	TFB	Evolution/a n	TFNB	Evolution/a n	Total	Evolution/ an
2007	1 422	1,17%	3 441	-2,08%	77,36	13,99%	7 929	-0,12%
2008	1 482	4,21%	3 536	2,76%	67,63	-12,58%	8 144	2,72%
2009	1 751	18,18%	3 914	10,71%	67,95	0,48%	8 967	10,10%
2010	1 850	5,62%	4 019	2,68%	72,18	6,22%	9 246	3,11%

En 2011 le niveau de la fiscalité sera maintenu au niveau de 2009 et 2010. Les augmentations des produits attendus étant celles des bases fixées par la loi de finances à +2% pour les taxes ménages (TH, TF et TFNB), et celles liées à l'augmentation de l'assiette (nouveaux logements).

b/ Les impôts sur les entreprises

En 2011 la réforme des finances locales liée à la suppression de la taxe professionnelle (TP) s'appliquera pour la première année aux collectivités locales.

La TP sera remplacée par :

- la CET contribution économique territoriale regroupant la CFE (cotisations foncières des entreprises) et la CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises), fixée au niveau de l'Etat
- l'IFER imposition sur les entreprises de réseau
- la TASCOT taxe sur les surfaces commerciales

De nouveaux mécanismes tels que le Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) seront mis en œuvre.

La répartition des bases prévisionnelles des taxes locales reste inconnue à ce jour et les différentes dotations de compensations ou cotisations seront notifiées dans le courant de l'été 2011.

En 2010, les ressources liées aux entreprises ont été globalement compensées par l'Etat par un produit relais correspondant au produit fiscal de la TP perçu en 2009, soit 3 233 K €. Dans cette compensation, les bases notifiées par l'Etat en fin d'année font ressortir une cotisation foncière des entreprises (CFE) dont le produit s'élève à 1 086 K€. Le taux appliqué par l'Etat à cette CFE est de 21,15% par corrélation avec le taux de TP voté par la Ville en 2010 (13,95 %).

Dans le but de financer sa nouvelle offre de transport public urbain, qui sera mise en œuvre d'ici la fin de l'année 2011, la Ville a institué le prélèvement du versement transport (VT) à compter du 1^{er} janvier 2011.

Le versement transport est un impôt dédié au financement des transports collectifs urbains assis sur la masse salariale brute. Sont assujettis au versement transport les employeurs, publics ou privés qui emploient plus de 9 salariés (y compris les temps partiels, apprentis ou saisonniers), dont le lieu de travail se situe dans le périmètre des transports urbains de l'autorité organisatrice ayant instauré le versement transport.

Le versement transport est la ressource principale du financement des transports collectifs et sans doute celle qui a contribué le plus à leur développement.

Pour les AOT de 10.000 à 100.000 habitants, le taux maximum est de 0,55%.

Le SMTCO perçoit déjà par délégation du CG60 un VT additionnel au taux de 0,40%, le taux maximum pouvant être perçu auprès des entreprises dans l'Oise étant à 0,80% (plafonnement voté par le CG60).

Pour la Ville, il a été instauré au 1^{er} janvier 2011 par délibération du Conseil municipal, au taux de 0.55%.

Au premier janvier, les entreprises concernées seront donc taxées à 0,80 % au lieu de 0,40 %, soit :

- 0,55% pour la Ville
- 0,25% pour le SMTCO

Le produit attendu pour la Ville, en fonction des données transmises par le SMTCO, est estimé à 360.000 euros par an.

c/ Les droits de mutation

Perçus sur les ventes et acquisitions immobilières, les droits de mutation seront inscrits pour 2011 à hauteur de 380.000 euros, moyenne des 4 dernières années :

	2007	2008	2009	2010
Droits de mutation	435.755 €	396.390 €	334.141 €	389.221 €

Evoluant en fonction des ventes immobilières et de la concrétisation des programmes de construction de logements dans la commune, les droits de mutation diminuent de 10,68% sur la période. L'année 2010 marque une reprise par rapport à 2009 (+16,48%), soulignant que le marché de l'immobilier à Crépy a conservé un fort dynamisme en dépit du pessimisme des prévisions économiques nationales de l'année dernière.

d/ Autres recettes affectées au budget général

Suite à la réouverture du site de stockage de déchets au second semestre 2011, on devrait retrouver une recette SITA, qui peut être évaluée à 20.000 euros.

e/ Les recettes affectées aux services de l'eau, de l'assainissement et au budget de la zone industrielle

Les recettes de fonctionnement des autres budgets ne reposent pas sur la fiscalité.

Ces budgets dits de « Service Public Industriel et Commercial » (SPIC) pour l'assainissement et l'eau potable ou de lotissement pour la zone industrielle sont alimentés par des recettes propres, distinctes de l'impôt et de celles du budget général.

Les produits du service de l'assainissement

	2007	2008	2009	2010
Participation de raccordement à l'égout	65.801 €	64.412 €	86.081 €	41.568 €
Produit de la redevance	784.028 €	853.912 €	886.948 €	1.160.442 €

Source : Comptes administratifs

Les produits du service de l'eau potable

	2007	2008	2009	2010
Produit de la redevance	377.212 €	363.530 €	382.194 €	340.102 €

Source : Comptes administratifs

Les redevances d'assainissement et d'eau potable sont fixées par le Conseil Municipal.

Stables respectivement depuis le 1^{er} janvier 2005 et le 1^{er} janvier 2004, elles ont été réévaluées en 2009 et 2010.

Le produit de ces redevances a globalement augmenté sur la période, bien que la consommation d'eau par abonné se stabilise à un peu moins de 120 m³ par an, qui représente la moyenne nationale reconnue.

Il est à noter que ces produits sont versés par le délégataire de service public à la Ville de manière trimestrielle ou semestrielle qui engendre un décalage par rapport à l'enregistrement des comptes dont l'arrêt est fixé au 31 décembre de l'année considérée. Ceci peut expliquer les fluctuations de recettes d'une année sur l'autre.

Les produits de la zone industrielle

	2007	2008	2009	2010
Produit des ventes de terrains aménagés	92.134 €	239.641 €	122.255 €	97.788 €

Source : Comptes administratifs

Le stock de terrains de la zone industrielle

	2007	2008	2009	2010
Coût du stock de terrains aménagés	2.033.285 €	2.800.877 €	2.659.026 €	2.599.749 €

Source : Comptes administratifs

Les recettes de la zone industrielle proviennent principalement de la vente des terrains aménagés.

2 - La dette

La structure de la dette permet d'atténuer les effets des variations des taux d'intérêt.

La dette du budget général est composée pour moitié de produits à taux fixe et pour moitié de produits à taux variable.

La dette des budgets eau, assainissement et zone industrielle est davantage composée de produits à taux fixe.

En 2010, l'emprunt affecté au financement du programme d'investissements s'est élevé 1,1 millions d'euros. La Ville a également contracté un emprunt spécifique « GAIA » d'un montant de 1,577 millions d'euros affecté à l'acquisition des terrains SNCF et RFF (ancienne cour de marchandise de la gare). Ce dernier emprunt au taux particulièrement intéressant et étudié pour le portage de foncier en zone urbaine à rénover, sera remboursé par anticipation dans les 3 ans à venir en fonction des ventes réalisées par la Ville aux différents opérateurs du projet « boulevard Victor Hugo » sur ces terrains.

Capital de dette restant dû par budget

Dette au 31/12 en €	2007	2009	2010 (avec GAIA)	2010 (sans GAIA)
Budget Ville	15 752 950,84	14 955 457,45	16 277 850,97	14 700 550,97
Budget Assainissement	8 548 400,36	8 170 627,87	7 929 160,08	7 929 160,08
Budget Eau	113 094,32	66 666,65	669 159,98	669 159,98
Budget Zone industrielle	1 330 176,45	1 221 560,15	1 544 258,72	1 544 258,72
TOTAL	25 744 621,97	24 414 312,12	26 420 429,75	24 843 129,75

3 - L'évolution de l'épargne de gestion et de la capacité d'autofinancement

Évolution des résultats comptables :

Total des budgets	2007	2009	2010	Evolution 2010/2009	Evolution 2010/2007
PRODUITS	21 121 687	21 193 660	21 629 715	2,06%	2,41%
CHARGES	19 882 359	19 354 787	19 135 639	-1,13%	-3,76%
RESULTAT	1 239 328	1 838 873	2 494 076	35,63%	101,24%

Budget Ville	2007	2009	2010	Evolution 2010/2009	Evolution 2010/2007
PRODUITS	16 857 989	16 718 774	17 030 018	1,86%	1,02%
CHARGES	16 082 708	15 448 851	15 490 288	0,27%	-3,68%
RESULTAT	775 280	1 269 922	1 539 731	21,25%	98,60%

Assainissement	2007	2009	2010	Evolution 2010/2009	Evolution 2010/2007
PRODUITS	1 215 224	1 191 920	1 432 750	20,21%	17,90%
CHARGES	896 520	901 197	733 720	-18,58%	-18,16%
RESULTAT	318 704	290 723	699 030	140,45%	119,34%

Eau potable	2007	2009	2010	Evolution 2010/2009	Evolution 2010/2007
PRODUITS	398 778	406 495	367 291	-9,64%	-7,90%
CHARGES	125 432	138 982	146 032	5,07%	16,42%
RESULTAT	273 346	267 513	221 259	-17,29%	-19,06%

Zone Industrielle	2007	2009	2010	Evolution 2010/2009	Evolution 2010/2007
PRODUITS	2 649 697	2 876 472	2 799 656	-2,67%	5,66%
CHARGES	2 777 699	2 865 756	2 765 600	-3,49%	-0,44%
RESULTAT	-128 002	10 715	34 056	217,83%	so

L'évolution de la CAF brute du budget principal ramenée à l'habitant peut être comparée aux évolutions nationales :

Budget Ville	2007	2009	2010
CAF brute en K€	1 370	1 950	2 090
CAF brute/habitant en € Ville	93	134	145
CAF brute/habitant en € National	182	164	-
Recettes de fonctionnement en K€ (hors excédent reporté)	16 858	16 719	17 030
CAF brute/recettes	8,13%	11,66%	12,27%
CAF nette en K€	-608	388	733

Source : Service Finances, Budgets communaux et Comptabilité Publique

V - LES RESULTATS DES BUDGETS EN 2010

Les valeurs des tableaux suivants données pour les 4 budgets par le service Finances restent encore à valider, et peuvent donc différer des chiffres qui paraîtront au compte administratif lorsque celui-ci sera définitivement arrêté. Les chiffres donnent néanmoins une réelle idée des grands équilibres.

1 - Le budget principal de la Ville

Budget principal - Dépenses de fonctionnement 2010	
011: Charges à caractère général	3 320 337,94
012: Charges de personnel et assimilées	8 476 579,35
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	594 226,12
65: Charges de gestion courante	2 591 365,43
66: Charges financières	503 904,22
67: Charges exceptionnelles	3 874,49
Total	15 490 287,55
Budget principal - Recettes de fonctionnement 2010	
013: Atténuations de charges	386 083,46
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	495 968,61
70: Produits des services, du domaine	651 825,82
73: Impôts et taxes	9 998 755,35
74: Dotations et participations	5 164 023,11
75: Autres produits de gestion courante	219 564,25
77: Produits exceptionnels	113 797,71
Total	17 030 018,31

En 2010, l'objectif de maîtrise des **dépenses de fonctionnement** a été poursuivi, avec des charges à caractère général (011) revues en-deçà de 4 M€, et des charges de personnel (012) contenues.

Pour 2011, la même incertitude qu'en 2010 demeure quant à l'évolution des prix de l'énergie et ses répercussions sur les charges communales malgré l'important programme de travaux d'économie d'énergie réalisé depuis 2009, et qui sera poursuivi cette année.

Budget principal - Dépenses d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	495 968,61
041: Opérations patrimoniales	6 219,20
16: Emprunts & dettes	1 356 858,16
20: Immobilisations incorporelles	147 225,41
21: Immobilisations corporelles	2 237 075,12
23: Immobilisations en cours	1 599 512,26
27: Autres immobilisations financières	2 392,95
Total	5 845 251,71
Budget principal - Recettes d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	594 226,12
041: Opérations patrimoniales	6 219,20
10: Dotations et fonds divers	523 727,93
13: Subventions d'investissement	590 501,43
16: Emprunts & dettes	2 677 639,74
Total	4 392 314,42

En 2011, pour financer l'investissement, la Ville aura recours à l'autofinancement, à l'emprunt, ainsi qu'aux subventions des partenaires des communes (Etat, Région, Département, SMTCO).

L'évolution des dépenses d'équipement

Evolution du montant annuel des dépenses d'équipement (travaux en régie inclus)

	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
En M€	3,225	4,278	3,005	4,473

2 - Le budget assainissement

Budget assainissement - Dépenses de fonctionnement 2010	
011: Charges à caractère général	67 536,50
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	417 004,48
66: Charges financières	249 178,79
Total	733 719,77
Budget assainissement - Recettes de fonctionnement 2010	
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	126 292,90
70: Produits des services, du domaine	1 202 010,33
74: Dotations et participations	11 605,00
75: Autres produits de gestion courante	92 842,00
Total	1 432 750,23

Les produits de fonctionnement sont la redevance d'assainissement, pour sa partie communale et les primes versées par l'Agence de l'eau : prime d'épuration et prime d'amélioration de la qualité d'exploitation (AQUEX).

Budget assainissement - Dépenses d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	126 292,90
16: Emprunts & dettes	453 266,60
23: Immobilisations en cours	18 192,08
27: Autres immobilisations financières	3 565,64
Total	601 317,22
Budget assainissement - Recettes d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	417 004,48
10: Dotations et fonds divers	238 351,06
13: Subventions d'investissement	9 046,00
16: Emprunts & dettes	236 000,00
27: Autres immobilisations financières	1 448,55
Total	901 850,09

3 - Le budget eau

Budget eau - Dépenses de fonctionnement 2010	
011: Charges à caractère général	13 381,42
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	99 905,91
66: Charges financières	32 744,50
Total	146 031,83
Budget eau - Recettes de fonctionnement 2010	
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 689,00
70: Produits des services, du domaine	362 076,53
77: Produits exceptionnels	2 525,00
Total	367 290,53

La recette de fonctionnement est constituée de la redevance d'eau potable, pour sa partie communale. Les dépenses sont liées aux dotations aux amortissements et au remboursement des intérêts d'emprunt. En 2011, le budget de l'eau sera affecté par une provision pour risque liée à la demande de l'Agence de l'eau visant à lui restituer la somme de 642 691 € au titre de la redevance pollution sur la période 1999-2007. L'Agence proposant un échéancier de 4 ans, une somme du quart de la demande devra être inscrite.

Budget eau - Dépenses d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 689,00
16: Emprunts & dettes	6 666,67
23: Immobilisations en cours	514 099,71
27: Autres immobilisations financières	54 088,32
Total	577 543,70
Budget eau - Recettes d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	99 905,91
10: Dotations et fonds divers	193 414,94
13: Subventions d'investissement	47 106,96
16: Emprunts & dettes	609 160,00
27: Autres immobilisations financières	44 951,81
Total	994 539,62

La loi fixant à la fin 2013 l'obligation faite aux Communes de remplacer l'ensemble des branchements plomb sur leur territoire, le budget de l'eau supportera en 2011 l'inscription d'une nouvelle campagne de travaux de retrait.

L'encours de dette en 2011 augmente du fait du recours à l'emprunt en 2010 pour financer cette opération d'investissement. Le capital de dette à rembourser s'élèvera approximativement à 50 000 €.

4 - Le budget zone industrielle

Budget ZI - Dépenses de fonctionnement 2010	
011: Charges à caractère général	55 451,99
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 609 590,18
043 : Opérations d'ordre intérieur au fonctionnement	50 278,80
66: Charges financières	50 278,80
Total	2 765 599,77
Budget ZI - Recettes de fonctionnement 2010	
042: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 599 749,91
043 : Opérations d'ordre intérieur au fonctionnement	50 278,80
70: Produits des services, du domaine	97 788,93
75: Autres produits de gestion courante	51 838,50
Total	2 799 656,14

La recette de fonctionnement est constituée du produit des ventes de terrains aménagés par la Collectivité, dont le stock s'élève, en 2010, à un peu moins de 2,6 M€.

Les dépenses de fonctionnement consistent à acquérir des terrains et y réaliser les travaux de viabilisation nécessaires, ainsi que de rembourser les intérêts de la dette.

Budget ZI - Dépenses d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 599 749,91
16: Emprunts & dettes	130 969,86
Total	2 730 719,77
Budget ZI - Recettes d'investissement 2010	
040: Opérations d'ordre transfert entre sections	2 609 590,18
16: Emprunts & dettes	542 800,00
Total	3 152 390,18

Les perspectives pour 2011 sont la poursuite de la vente des terrains du lotissement n°6, et la cession éventuelle à un aménageur des terrains déjà acquis en vue de la réalisation d'un projet d'ensemble en entrée de ville (RD25) pour la zone commerciale.

VI – POINT A MI-MANDAT SUR LES PRECONISATIONS DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES

Dans son rapport financier, la Chambre régionale des comptes a utilisé certains tableaux, reproduits ci-après tels quels. Ces tableaux décrivent les postes et ratios jusqu'en 2007.

Il s'ont été complétés, en reprenant les mêmes ratios que ceux utilisés lors du rapport, par les données du mandat, de 2008 à 2010 (mi-mandat).

1. La Capacité d'Autofinancement son évolution.

Extrait du rapport de 2008

Crépy-en-Valois évolution de la CAF	2003	2004	2005	2006	2007
CAF brute	2 835 000	2 048 000	2 050 000	2 084 000	1 370 000
CAF brute / habitants	191,63	138,43	138,57	140,87	92,61
recettes de fonctionnement	15 827 000	16 011 000	15 763 000	17 594 000	16 708 000
CAF brute en % des recettes de fonctionnement	17,91%	12,79%	13,01%	11,84%	8,20%
CAF nette	987 000	167 000	337 000	195 000	-608 000

Source : Direction générale des finances publiques

Evolution pour les années suivantes

Crépy en Valois évolution de la CAF	2007	2008	2009	2010
CAF brute	1 370 000	1 243 000	1 950 000	2 090 000
CAF brute/habitants	93	85	134	145
Recettes de fonctionnement	16 708 000	18 749 000	16 719 000	17 030 000
CAF brute en % des recettes de fonctionnement	8,20%	6,63%	11,66%	12,27%
CAF nette	-608 000	-412 000	388 000	733 000

2. Endettement

Extrait du rapport de 2008

3.2.3 – L'endettement

i. L'encours de la dette

Crépy-en-Valois endettement	2003	2004	2005	2006	2007
encours de la dette au 1er janvier	16 281 428	16 099 644	15 569 369	15 377 608	15 904 623
encours de la dette au 31 décembre	16 099 644	15 569 369	15 377 608	15 904 623	15 759 000
variation de l'encours	-181 784	-530 275	-191 761	527 015	-145 623
encours de la dette / population	1 095	1 059	1 046	1 082	1 072
encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	104,05%	99,76%	100,40%	93,21%	97,53%

Source : Direction générale des finances publiques et compte administratif

Evolution pour les années suivantes

	2008	2009	2010	2010 sans Gaïa
dette au 1er janvier	15 759 000	15 097 651	14 955 457	14 955 457
dette au 31/12	15 097 651	14 955 457	16 277 851	14 700 551
Variation de l'encours	-655 300	-142 194	1 322 394	-254 906
Dette / recettes réelles de fonctionnement	80,52%	89,45%	95,58%	86,32%

3. Encours de la dette et capacité de désendettement

Extrait du rapport de 2008

Crépy-en-Valois endettement	2003	2004	2005	2006	2007
encours de la dette au 31 décembre	16 099 644	15 569 369	15 377 608	15 904 623	15 759 000
CAF brute	2 835 000	2 048 000	2 050 000	2 084 000	1 370 000
capacité de désendettement (en années)	5,68	7,60	7,50	7,63	11,50

Source : compte de gestion

Après trois années de stabilisation, le ratio de désendettement progresse fortement en 2007 pour atteindre 11,5 années. Ceci est le résultat logique de la dégradation de la CAF combinée à une hausse de l'encours des emprunts.

Evolution pour les années suivantes

	2008	2009	2010	2010 sans Gaia
dette au 31/12	15 097 651	14 955 457	16 277 851	14 700 551
CAF brute	1 242 852	1 950 037	2 090 195	2 090 195
capacité de désendettement (en années)	12,15	7,67	7,79	7,03

4. Conclusion sur la situation financière de la commune

Extrait du rapport de 2008

3.3 – Conclusion sur la situation financière

Compte tenu de ce qui précède, la Chambre recommande à la collectivité de mieux maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement notamment au regard du rythme d'évolution de ses propres recettes et de rechercher les moyens d'améliorer ses capacités d'autofinancement notamment par un meilleur équilibre entre son niveau d'endettement et son fonds de roulement, réduisant ainsi les frais financiers supportés par la collectivité.

Sur la situation financière de la commune :

Avec des charges de fonctionnement qui progressent plus vite que ses recettes, notamment en raison de la volonté des élus de ne pas augmenter les taux d'imposition, la commune dispose de marges de manœuvre réduites. Ainsi en 2007, son taux d'épargne s'est établi à 8,20 %. Pour cette même année 2007, la capacité d'autofinancement brute de la commune ressort à 92,61 €/habitant, soit la moitié de la moyenne des communes de même taille qui s'établit à 182 €/habitant. Son endettement suit la même tendance puisque la capacité de désendettement de la commune est désormais de 11 années et 6 mois.

Compte tenu de ce qui précède, la Chambre recommande à la collectivité de mieux maîtriser l'évolution de ses dépenses de fonctionnement notamment au regard du rythme d'évolution de ses propres recettes et de rechercher les moyens d'améliorer ses capacités d'autofinancement notamment par un meilleur équilibre entre son niveau d'endettement et son fonds de roulement, réduisant ainsi les frais financiers supportés par la collectivité.

Bilan à mi-mandat 2010 sur la situation financière de la commune :

Ce qui a été fait :

- un effort au niveau des recettes, augmentation des impôts en 2009

- un gros effort au niveau des dépenses de fonctionnement

Résultats :

- non augmentation sur 3 ans des dépenses de fonctionnement, malgré le GVT de la masse salariale
- légère augmentation des recettes
- amélioration de la CAF Brute mais surtout de la CAF nette

Impact sur les ratios utilisés dans la conclusion du rapport et leurs évolutions :

- taux d'épargne 2010 : 12,27 % au lieu de 8,20 % en 2007
- CAF brute par habitant 145€ (en 2009 :164€ pour la strate) au lieu de 92€ (et 182€ pour la strate en 2007)
- capacité de désendettement : 7 ans sans GAIA, 7 ans et 9 mois avec GAIA, au lieu de 11 ans et 6 mois

	2 007	2 008	2 009	2 010	Mandat	
Total dépenses	15 527 316	16 096 103	15 448 851	15 490 288		
évolution		+ 568 787	- 647 252	+ 41 436	- 37 029	- 0,23%
Total recettes	16 708 000	18 605 000	16 538 000	17 030 062		
évolution		+ 1 897 000	- 2 067 000	+ 492 062	+ 322 062	+1,73%
Dette sans GAIA	15 752 951	15 097 651	14 955 457	14 700 551		
évolution		- 655 300	- 142 194	- 254 906	- 1 052 400	- 6,97%
Dette avec GAIA	15 752 951	15 097 651	14 955 457	16 277 851		
évolution		- 655 300	- 142 194	+ 1 322 394	+ 524 900	+ 3,48%

VII - LES ORIENTATIONS POUR LE FONCTIONNEMENT EN 2011

Concernant les recettes, le report des excédents de 2010 devrait se situer à hauteur de 2,117 millions d'euros.

Sont prévus en hausse :

- les atténuations de charges augmentent grâce à la renégociation des contrats d'assurance,
- les dotations et participations : elles se stabilisent du fait notamment de la démographie officielle, mais augmentent de la subvention SMTCO au fonctionnement de la ligne de bus estimée à hauteur de 63.000 euros pour 2011.
- les revenus fiscaux, qui augmentent du fait des bases (2%), de la dynamique de ces bases, de l'augmentation des tarifs de l'énergie, et de la première année de perception du Versement Transport (produit annuel estimé à 360.000 euros).
- les autres produits, qui seront en légère augmentation, du fait notamment de la location de la salle de remise en forme.

Sont prévus au même niveau qu'en 2010 :

- les produits des services, estimés à 640.000 euros du fait de la disparition totale des recettes piscines, et de certaines gratuités votées comme la bibliothèque.
- les travaux en régie, à hauteur de 490.000 euros.

Soit un total des recettes variant entre 19 et 20 millions d'euros.

Concernant les dépenses

Les charges à caractère général augmenteront sensiblement du fait :

- des dépenses liés à un trimestre d'exploitation de la ligne régulière de bus, conforme aux études PGD et PDU
- des dépenses de communication liées à l'agenda 21
- des actions liées à la modernisation et la rationalisation des procédures de gestion interne (mise en place de tableaux de bord) et relations avec les administrés (via le site Web)
- du passage à 7 semaines de Crépy Plage, et sur 2 jours des Floralies

- de l'organisation, comme tous les 3 ans, de la réception et de l'accueil des Belges, Allemands et Polonais fin Aout dans le cadre des jumelages de la Ville
- de l'extension autour de la Fête des Cochons de festivités sur 3 jours : animations spectacles vivants le vendredi soir et son et lumière historique le dimanche, dans le cadre d'une nouvelle signature pour notre ville liant nos traditions à notre futur
- de l'augmentation des tarifs de l'énergie, carburants et électricité
- de l'augmentation des volumes et prix liée à la restauration scolaire.

Les charges de personnel seront elles aussi en augmentation, liée :

- au GVT (glissement vieillesse technicité)
- à l'adhésion au CNAS
- au renfort de certaines fonctions stratégiques telles que les marchés public, l'urbanisme ou l'informatique, et à la mise en place d'une équipe pour les installations lors des plus en plus nombreuses manifestations organisées sur Crépy, par la ville et les associations partenaires.

La Ville continuera son effort de maîtrise de ses dépenses en poursuivant l'optimisation de l'organisation des services et des fonctions d'encadrement.

Les autres charges ne devraient quasiment pas évoluer :

- changement comptable pour la caisse des écoles,
- stabilité des subventions, mais augmentation de la contribution (année pleine) pour le centre aquatique du Valois, augmentation substantielle de la subvention au CCAS.

Enfin, les charges financières devraient continuer à diminuer en 2011, malgré l'emprunt temporaire GAIA lié à l'acquisition des terrains SNCF et RFF et voué à être remboursé dans les 2 ou 3 ans à venir.

L'ensemble de ces prévisions de dépenses de fonctionnement permettrait d'autofinancer l'investissement 2011 à hauteur de 2,2 à 2,7 millions d'euros.

VIII - LES CHOIX D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissement 2011 seront établies sur les bases suivantes :

- un virement de la section de fonctionnement prévu à hauteur de 2,5 millions d'euros
- les dotations aux amortissements pour 622.000 euros
- des cessions immobilières estimées par les domaines à 336.000 euros pour les terrains de la rue des Iris. (la vente, après déménagement de l'actuel Office du Tourisme se fera plus certainement en 2012) et d'autres si possibles.
- le FCTVA, qui sera à nouveau perçu en 2011, à hauteur de 370.000 euros selon les projections.

Le recours à l'emprunt est prévu à hauteur maximum d'un million d'euros, diminuant ainsi de 336.000 euros le stock de la dette.

Le budget d'investissement pour 2011 devrait ainsi s'équilibrer aux alentours de 5,8 millions d'euros, comprenant en **dépenses** :

- le remboursement du capital de la dette pour 1,336 millions d'euros.
- des dépenses d'équipement de l'ordre de 4,5 millions d'euros, dont 490.000 euros pour les travaux en régie.

Les diverses commissions auront à travailler pour affiner les projets, les estimations et les priorités, concernant notamment les grands projets :

Continuation des aménagements du boulevard Victor Hugo nécessaires à l'installation du cinéma qui sera confié à un exploitant privé par l'intermédiaire d'une SAS (Société à Actions Simplifiée) ou figureront la SEMIVAL, la Caisse des Dépôts et les capitaux privés de l'exploitant. Une acquisition des terrains par cette même SAS est envisageable fin d'année 2011 ou début d'année prochaine. L'achat viendrait réduire l'emprunt GAIA contracté à cet effet. C'est par prudence non inscrit initialement au budget 2011. L'année sera consacrée aux études CDAC, permis de construire après études juridiques pour la constitution de cette SAS (Société à Actions Simplifiée).

Aménagement du rond point sur le RD25 en vue de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage (financement en partie budget ville et en partie budget zone industrielle), et de la desserte de la future zone commerciale et du parc d'activités.

Pour les jeunes : un projet d'animation autour d'équipements de quartier à proximité des écoles Gaston Ramon et Cocteau, en partenariat avec le Conseil général et le CNDP.

Mise en place d'un nouveau portail internet plus interactif avec les administrés, et équipements informatiques en vue d'une plus grande dématérialisation.

Pour le sport :

- Réfection de la piste BMX avec le CNDP
- Aménagement de nouveaux locaux pour la pétanque cours Foch
- Mise en œuvre d'un revêtement sportif pour la piste d'athlétisme
- Transfert à la Communauté de communes du pays de Valois, de la salle Gérard de Nerval, lié aux statuts de la CCPV mais aussi au fait que la Région ne subventionne les travaux que si la Communauté de communes est maître d'ouvrage. Un fonds de concours conséquent est à prévoir en participation aux travaux de mise à niveau des vestiaires.

Pour la Voirie et les espaces publics :

- Finir la rue des Erables, aménager la rue de la Sablonnière et organiser le stationnement autour du centre aquatique du Valois
- Etude de diagnostic d'accessibilité de la voirie

- Début des aménagements liés aux nouveaux arrêts des bus
- Réfection de plusieurs rues, trottoirs, et pistes cyclables
- Remise en état et travaux au parc Saint Agathe
- Travaux de mise en accessibilité
- Etude FISAC en vue de contractualiser entre groupement des commerçants, Ville et état pour revitaliser le commerce de proximité et de centre ville
- La continuation de la vidéo-protection
- Equipement en matériels lourds pour les services techniques (Pelle mécanique, nacelle, tracteur, véhicule électrique de nettoyage...)

Pour les bâtiments :

- Modernisation des accueils mairie et services techniques
- Etude pour le remplacement de notre ancienne piscine en maison de l'environnement
- Programme annuel de mise à niveau des bâtiments et équipements dans les écoles de l'ordre de 500K€
- Travaux nécessaires au déménagement de l'Office du Tourisme,
- Chauffage de l'Eglise de Bouillant,
- Travaux à la MJC Europe, liés à la suppression des bâtiments préfabriqués,
- Etudes architecturales pour le Musée de l'Archerie et du Valois, et l'Abbaye Saint Arnoul,
- Entretien du patrimoine existant :
 - résolutions de problèmes de sécurité
 - économies de fonctionnement et d'énergie
 - amélioration de l'accessibilité
 - continuité des services
 - programmes annuels d'entretien : cimetière, CTM...
 - approche environnementale durable

Les commissions se réuniront pour préciser les actions techniquement et financièrement, et en donner une hiérarchie.

Le Conseil Municipal prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

DELIBERATION N°2011-002 - CONSTITUTION DE SERVITUDE SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : R. ESTIER

Considérant les désordres relatifs à des débordements par temps de pluie régulièrement constatés sur des terrains privés appartenant à Messieurs GODARD, LAISIER, LEMAISTRE, et aux sociétés SFGM, EVAN et PAG, Considérant que la résorption de ces désordres et l'entretien normal du réseau nécessitent l'intervention de la Ville ou d'une entreprise mandatée par elle, sur les terrains traversés par la canalisation du réseau unitaire,

Considérant la nécessité de protéger et pérenniser cette canalisation,

Il est proposé de faire établir, aux frais de la ville, une servitude de réseau, notamment pour les interventions relatives à l'entretien du réseau, sur lesdits terrains.

Cette servitude sera concédée sans indemnités, mais les terrains seront remis en état aux frais de la Ville en cas de dégradations.

L'existence de cette servitude, sur les fonds identifiés au plan de géomètre en annexe doit être reconnue par actes notariés.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire ou l'adjoint à l'urbanisme à faire constituer par actes notariés auprès des propriétaires concernés la servitude nécessaire aux interventions sur le réseau assainissement, et à signer lesdits actes au nom de la commune,
- de préciser que cette constitution de servitude sera faite sans indemnité
- de dire que les frais seront supportés par la Ville de CREPY-EN-VALOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-003 - DECLASSEMENT DE TERRAIN

Rapporteur : R. ESTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1311-1 et L.2241-1,

Considérant qu'une collectivité territoriale ne peut procéder à la vente de terrain appartenant au Domaine public qu'après déclassement,

Considérant, le projet d'agrandissement de la pharmacie sise avenue Kennedy, répondant aux prescriptions de l'Inspection Régionale de la Pharmacie, et soumis aux contraintes du numerus clausus propre à la profession,

Considérant la contrainte qui en découle de travailler sur le bâtiment existant, alors que le foncier privé voisin est insuffisant à recevoir le projet d'extension,

Considérant qu'il est nécessaire et conforme à l'intérêt public local de permettre le maintien et l'extension de cette pharmacie desservant le secteur Sud de la ville,

Il est donc envisagé que la Ville cède une partie du terrain situé devant l'officine, actuellement laissée en pelouse, ainsi qu'une autre bande de terrain située derrière le supermarché, qui permettrait d'assurer en propre les besoins de stationnement générés par le projet. Cette dernière parcelle est et demeurerait un emplacement pour deux stationnements ouverts.

Il est proposé de procéder au déclassement de ces deux parties de terrain :

- pour 71 m² environ devant la pharmacie
- pour 25 m² environ derrière le supermarché (places de stationnement actuellement sans affectation particulière).

Un géomètre interviendra, aux frais de l'acquéreur, pour déterminer précisément les 2 parcelles à céder.

Il sera également procédé à une enquête publique préalable au déclassement.

Le service des Domaines sera saisi pour l'estimation des parcelles détachées du Domaine public, en vue de leur cession.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser M. le Maire à faire procéder à une enquête publique en vue du déclassement des terrains susvisés,
- d'autoriser M. le Maire à faire toute démarche en ce sens, ainsi que pour préparer la cession des parcelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-004 - ECHANGE DE VOIRIES AVEC LE CONSEIL GENERAL

Rapporteur : R. ESTIER

La Ville de Crépy-en-Valois et le Conseil général de l'Oise souhaitent, dans le cadre de la mise en cohérence de leur réseau de voirie, procéder à certains échanges de voies communales et routes départementales.

Suite à la réflexion menée conjointement entre les services techniques de la Ville et ceux de la Direction des routes départementales, il est proposé, selon le plan annexé :

- de déclasser les RD 332 (rue Marie Rotsen), RD 1324 (rue Ch. de Gaulle et rue de Soissons en partie) et RD 136 (Avenue Levallois-Perret) et de les reclasser en voiries communales,
- de classer en RD les voies communales suivantes :
 - avenue G. de Nerval (renommée RD 332)
 - avenue du Président Kennedy et avenue Pasteur (renommée RD 136)
 - rue H. Clair (renommée RD 1324)
- de renommer la RD 520 (bd V.Hugo) et la RD 25 (rue des Tournelles) en RD 1324

Considérant que les voiries concernées sont de longueur et d'état équivalents, il est proposé de procéder à un échange en l'état, sans engagement financier.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'échange de voiries avec le Conseil général de l'Oise, aux conditions détaillées ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à procéder à toute démarche, et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

DELIBERATION N°2011-005 - EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE – QUARTIER RAMON DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL

Rapporteur : Francis LEFEVRE

La Ville de Crépy-en-Valois souhaite la création d'un équipement sportif de proximité situé près du groupe scolaire Gaston Ramon, rue de Verdun, pour aider le développement du sport dans le cadre de la pratique scolaire, animation de quartier et associative.

Considérant la perspective d'utilisation de ce terrain en partenariat avec les différents organismes, tels que la Maison de Jeunes et de la Culture, le groupe scolaire, les associations sportives,

Considérant que le coût de cet équipement est estimé à 100.000 €/HT,

Considérant que ce type projet, rentrant dans les objectifs du Département pour le développement des équipements de proximité, peut faire l'objet d'une aide financière du Conseil Général de l'Oise (pôle éducation, territoire et sports) à hauteur de 75 % du coût total du projet, 25 % restant à la charge de la collectivité.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un équipement sportif de proximité implanté dans le quartier Ramon,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général de l'Oise (pôle éducation, territoire et sports) une aide financière de 75 % du coût du projet,
- de préciser que cette opération ne pourra être réalisée qu'après l'obtention de cette subvention ou l'accord pour un démarrage anticipé,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville et inscrite au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**DELIBERATION N°2011-006 - EQUIPEMENT SPORTIF DE PROXIMITE – QUARTIER COCTEAU
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FNDS**

Rapporteur : Francis LEFEVRE

La Ville de Crépy-en-Valois souhaite la création d'un équipement sportif de proximité situé près du groupe scolaire Jean Cocteau, avenue KENNEDY, pour aider le développement du sport dans le cadre de la pratique scolaire, animation de quartier et associative.

Considérant la perspective d'utilisation de ce terrain en partenariat avec les différents organismes, tels que la Maison de Jeunes et de la Culture, le groupe scolaire, les associations sportives,

Considérant que le coût de cet équipement est estimé à 30.000 €/HT,

Considérant que ce type de projet, rentrant dans les critères d'éligibilité à un financement de l'Etat, peut faire l'objet d'une aide financière par le CNDS-Equipements sportifs, avec un taux de financement moyen de 20 à 50%.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'approuver le projet de création d'un équipement sportif de proximité implanté dans le quartier Cocteau,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du CNDS-Equipement sportifs une aide financière la plus élevée possible,
- de préciser que cette opération ne pourra être réalisée qu'après l'obtention de cette subvention,
- de préciser que la différence sera financée sur les fonds propres de la Ville et inscrite au budget communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

**DELIBERATION N°2011-007 – CONVENTION D'INTERVENTION
POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES MEUNIERES**

Rapporteur : D. FAIVRE

Le Syndicat Intercommunal du Chemin des Meuniers ne dispose pas de moyens techniques et humains nécessaires à l'entretien de sa voie de circulation et souhaite solliciter l'intervention des services techniques de la ville de Crépy-en-Valois.

La convention proposée a pour objet la réalisation en régie d'interventions de petites réparations (rebouchage des nids de poule, remplacement ou pose de signalisation provisoire ou de police).

Le coût des interventions sera calculé par intervention et sera de 31€/TTC de l'heure pour la main-d'œuvre. Les matériels et matériaux seront facturés au prix coûtant au jour de l'intervention.

La convention est établie pour les années 2011,2012 et 2013.

Le rapporteur propose au Conseil municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à conclure avec le Syndicat Intercommunal du Chemin des Meuniers pour l'entretien de la voirie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, les propositions du rapporteur.

DECISIONS PRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL

78/2010 - SECURISATION DU PARC INFORMATIQUE

Considérant le besoin de sécuriser la totalité du parc informatique de la ville de CREPY-EN-VALOIS, tant sur le serveur que sur les postes des agents,

Considérant la proposition d'@ranet, partenaire France Télécom, pour la mise en place de l'antivirus AVAST, Un contrat est signé avec la société ARANET, l'entreprise installera prochainement sur site, l'antivirus sur 6 serveurs et 80 stations, pour une durée de 3 ans, y compris les mises à jour.

Le prix pour ces 3 années est de 6.019,56 € TTC pour les licences et pour l'installation des moyens de sécurité.

79/2010 – MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE : LOCATION ET INSTALLATION D'UNE PATINOIRE

Considérant la volonté de la ville de Crépy-en-Valois d'installer une patinoire, pendant la période de Noël afin d'animer cette fin d'année,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché est signé avec la société POLAR BEAR COMPANY BVBA.

L'entreprise devra installer la patinoire dès le 29 novembre 2010 et la démonter à partir du 03 janvier 2011

Le montant du marché est de 52.983,48 € TTC.

80/2010- CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE

Considérant les interventions nécessaires sur le territoire communal concernant les animaux abandonnés, errants ou dangereux, et afin de limiter les risques sur la santé et la sécurité publiques,

Un contrat d'une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2011 est signé avec la société SACPA. Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse par périodes de 12 mois, sans que toutefois sa durée totale n'excède 4 ans.

Le montant annuel de la prestation est fixé à 0,647 €/HT par habitant, soit selon le dernier recensement connu (14.461 hbts) un total de 9.356,27 € /HT.

81/2010 – OUVERTURE DE PRETS BANCAIRES POUR INVESTISSEMENT

Considérant la nécessité d'optimiser la gestion financière de la ville,

Considérant les propositions du crédit agricole mutuel Brie Picardie,

Les fonds seront destinés aux investissements 2010 :

	ZONE INDUSTRIELLE	BUDGET VILLE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU
Montant	540.000,00 €	1.100.000,00 €	236.000,00 €	463.000,00 €
Durée	120 mois	240 mois	240 mois	240 mois
Taux d'intérêt annuel initial révisable	2,8 %	3,21 %	3,21 %	3,21 %

	ZONE INDUSTRIELLE	BUDGET VILLE	BUDGET ASSAINISSEMENT	BUDGET EAU
Frais fiscaux	Néant	néant	néant	néant
Frais de dossier	250,00 €	250,00 €	250,00 €	250,00 €
Taux effectif global	2,8504 %	3,2593 %	3,2694 %	3,2631 M%
Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle	0,7126 %	0,8148 %	0,8174 %	0,8158 %

Le taux effectif global est calculé sur la base du taux d'intérêt annuel initial considéré comme fixe.

82/2010– MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE/ACHAT D'UN UTILITAIRE D'OCCASION

Considérant le besoin de la ville de Crépy-en-Valois d'acheter un véhicule type pick-up 3,5 T,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché est signé avec les établissements SANGAV GUINARD.

Le véhicule d'occasion est garanti 3 mois pièces et main d'œuvre, son prix est de 14.500,00 € TTC.

83/2010–MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE : ELIMINATIONS ET TRAITEMENT DES DECHETS INDUSTRIELS BANALS

Considérant le besoin de la Ville de Crépy-en-Valois de faire appel à une société extérieure pour l'élimination et le traitement des Déchets Industriels Banals (DIB) du Centre technique municipal,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché public de services de 37 mois, à compter du 1er décembre 2010 jusqu'au 31 décembre 2013 est signé avec la société SITA OISE.

Prix du marché (à la tonne) :

Prix unitaire en euros HT	Année 2010 (du 1er/12 au 31/12)	2011	2012	2013

Déchets industriels banals	58,69	59,00	60,00	61,000
Déchets de voirie	58,69	59,00	60,00	61,00
Déchets inertes	4,00	4,00	4,10	4,20

84/2010- CONTRAT DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

Considérant qu'il est nécessaire pour la ville, qui exploite un système informatique sur réseau, de procéder à la maintenance de ce réseau et de tous les postes informatiques,

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise de prestations de services,

Un contrat d'une durée de 3 mois, à compter du 1er janvier 2011, pour des prestations sur site de 2 demi-journées par semaine, est signé avec la SARL JCH INFO.

Le coût de ses prestations est de 2.787,88 €/TTC.

85/2010- MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL COMMUNAL

Vu l'avis des Domaines en date du 28 juillet 2010,

Considérant la nature des activités de l'association CREPY FORME, nouvelle dénomination de l'association FORCE ET BIEN-ETRE DU VALOIS depuis le 5 novembre, qui exploite une salle de musculation fitness cardio-training au 18 bis rue Jean-Jacques Rousseau, à Crépy-en-Valois,

Considérant l'accord avec l'association pour régulariser l'occupation du local et pérenniser les activités qu'elle propose à ses adhérents,

Une convention est signée avec l'Association CREPY FORME. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable, pour une durée d'une année à compter du 1er septembre 2010. Son renouvellement ne pourra se faire que par une nouvelle convention.

Cette mise à disposition est consentie à titre onéreux, moyennant le versement d'une redevance d'occupation mensuelle d'un montant de 2.355 €.

Les branchements, compteurs et consommations d'électricité, de gaz et d'eau sont à la charge de l'occupant.

86/2010- MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE / FOURNITURE DE FIOUL DOMESTIQUE POUR LE CHAUFFAGE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

Considérant le besoin de la Ville de Crépy-en-Valois de fourniture de fuel domestique pour le chauffage des bâtiments communaux,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché public de fournitures, de 18 mois maximum à compter de sa date de notification, est signé avec la société DMS. Ce marché à bons de commandes est d'un montant minimum de 90.000 € HT et d'un maximum : 170.000 € HT, sur la base de 57 € HT l'hectolitre.

87/2010-MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE : ACHAT D'UN BUS D'OCCASION AVEC REPRISE D'UN CAR ANCIEN

Considérant la nécessité pour la Ville de Crépy-en-Valois d'acheter un bus d'occasion avec reprise d'un car ancien dans le cadre de ses transports urbains,

Considérant la consultation menée sous forme de marché à procédure adaptée,

Un marché public de fournitures d'un montant de 93.288,00 € TTC, incluant la reprise de l'ancien véhicule est signé avec la société du Poids Lourds. Le bus doit pouvoir contenir 50 à 57 places, chauffeur compris, avec reprise d'un car Renault, dans l'état.

88/2010-RECONDUCTION DU CONTRAT DE MAINTENANCE DU PROGICIEL « GIMA »

Considérant la nécessité de renouveler la maintenance du progiciel « GIMA », utile au centre technique municipal, pour la gestion du stock du magasin,

Un contrat pour une durée d'un an, à compter du 1er janvier 2011, avec reconduction expresse chaque année, dans la limite de 4 ans, est signé avec la société GFI.

La redevance annuelle est de 2.134,86 € TTC.

89/2010-RECONDUCTION DU CONTRAT DE SOUSCRIPTION DU PROGICIEL « AUTOCAD MAP 3 »

Considérant la nécessité de renouveler le contrat du progiciel « AUTOCAD MAP 3D », au service technique pour la réalisation de plans, dessins, topographie.

Un contrat de renouvellement est signé avec la société GEOMEDIA SAS et prendra effet à la date du 8 février 2011, pour une durée d'un an.

La redevance annuelle est de soit 777,40 € TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Le Maire, en application de l'article L2131 du Code Général des Collectivités Territoriales, certifie que les présentes délibérations sont devenues exécutoires, par dépôt en Sous-préfecture le 22 février 2011.